

# 6ème Concours international du Comité Européen des Chevaux de Travail DEMO FOREST 2022. Règlement général

## Présentation.

Le concours est organisé par le Comité Européen des Chevaux de Travail.

Il s'agira d'un concours international du cheval de travail et non uniquement de débardage. Il se déroulera sur 2 jours les <u>mardi 2 et mercredi 3 août 2022</u> en Belgique sur le territoire de la commune de BERTRIX et s'intègrera dans le cadre de « Demo Forest » (<a href="http://www.demoforest.be">http://www.demoforest.be</a>).

Le comité organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire à ce règlement pour assurer un meilleur déroulement de l'organisation ou des épreuves.

Le concours est composé de 5 épreuves en simple :

- Débardage ;
- Binage entre sapins de Noël;
- Epreuve de traction (1 bois);
- Epreuve de maniabilité urbaine (brancard);
- Maraîchage.

#### Inscriptions du meneur et du groom.

Chaque inscription comprend le nom du meneur, d'un cheval et de son groom. **20 meneurs** seront retenus par l'organisateur en fonction de l'ordre des inscriptions.

Les dossiers de candidature complets devront être déposés au plus tard le **01 juillet 2022** minuit au plus tard soit par la poste, à l'adresse du secrétariat du CECT, Mabompré, 52 à 6663 - HOUFFALIZE ou par mail à dugailliez.cindy@gmail.com ou chevaldetravail@gmail.com.

Pour être valable, l'inscription sera accompagnée d'une caution de 100,00 € par participant :

- par versement sur le compte du CECT
  - IBAN : BE80 1030 1106 8677 BIC : NICABEBB
- par envoi d'un chèque au Trésorier, NAMOTTE Laurent, Remagne, 41 à 6800 LIBRAMONT.

Les contacts et informations pourront transiter par les adresses : <a href="mailto:dugailliez.cindy@gmail.com">dugailliez.cindy@gmail.com</a> ou <a href="mailto:chevaldetravail@gmail.com">chevaldetravail@gmail.com</a>

Le candidat devra être membre du CECT à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (Versement de 25€ sur le compte du CECT BE80 1030 1106 8677 − BIC : NICABEBB avec la communication : Cotisation 2022 NOM et Prénom. Le candidat devra être en ordre d'assurance « Responsabilité Civile » pour le concours. La preuve de cette assurance sera envoyée avec l'inscription.

#### Inscriptions chevaux.

Chaque inscription comprend un meneur et un cheval; un candidat peut inscrire 2 chevaux maximum.

Afin de donner la chance à un maximum de candidats, l'organisateur peut modifier ou imposer l'inscription d'un seul cheval en fonction du nombre d'inscriptions.

Cependant, lors de l'inscription, 3 chevaux pourront être inscrits pour satisfaire aux obligations sanitaires (données à fournir 3 semaines avant l'évènement) mais **seuls 2** de ces 3 chevaux **pourront être présents sur place**.

Les chevaux devront avoir 3 ans ou plus.

Pour participer chaque cheval sera idéalement ferré des 4 pieds.

Chaque cheval sera sous la responsabilité de son propriétaire ou meneur durant son séjour.

<u>Attention pour les vaccinations</u>, les règles internationales seront d'application. C'est-à-dire que tous les chevaux devront être en ordre contre la <u>grippe équine</u>.

#### Rappel des règles de vaccination :

- 1. Une primo-vaccination : 2 injections dans un intervalle de 21 à 92 jours **puis** un rappel tous les 6 mois.
- 2. A défaut de rappel tous les 6 mois, un rappel annuel systématique depuis la seconde injection de primo-vaccination est admis. A défaut de rappel annuel systématique, la primo-vaccination devra être recommencée dans les 6 mois qui précèdent le 31 juillet 2017.
- 3. En tous cas, le **dernier vaccin** (seconde injection de la primo-vaccination ou rappel) devra dater de moins de 6 mois.
- 4. En aucun cas, une injection dans les 7 jours qui précèdent le 30 juillet.

## Côté pratique.

Les participants devront être présents le lundi **01/08/2022** sur le **site de BERTRIX à 19h00 au plus tard pour l'accueil et le briefing général**. Les tee-shirts du concours et les numéros seront distribués à cette occasion. Le briefing des épreuves aura lieu à 7h30 le mardi 02 août 2022 et le concours débutera à 9h45.

L'organisateur offrira à chaque participant et à un accompagnant éventuel :

- le repas du lundi soir à **20h30** et celui du mardi soir ;
- les petits déjeuners du mardi matin et mercredi matin dès 6h45;
- les sandwichs fournis les mardi et mercredi midi
- 8 tickets boissons par meneurs.

Pour les accompagnants supplémentaires, des repas pourront être réservés au prix de 15 € par personne pour le lundi, 20 € par personne pour le mardi et 8 € par petits déjeuners commandés **la veille avant 21h00** à l'accueil.

Aucun logement n'est prévu pour les participants. Cependant le camping (tente/mobilhome) sera autorisé sur l'emplacement\_du CECT.

Des logements pourront être réservés avant l'évènement aux frais des concurrents en se renseignant auprès de la FTLB (<a href="www.luxembourg-belge.be/fr/dormir/index.php">www.luxembourg-belge.be/fr/dormir/index.php</a>)

<u>Pour des raisons de sécurité</u>, le site de « Demo Forest » sera sous surveillance nuit et jour. Il sera strictement interdit de s'y trouver après 19h en dehors du campement.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol et ce durant toute la durée de la manifestation. Chaque équipe reste responsable de la sécurité de ses chevaux et de son matériel.

L'organisation fournira des boxes pour les chevaux. Aucun cheval ne pourra rester en paddock, les boxes étant obligatoires pour des raisons de sécurité. Le foin, la paille et l'eau vous seront mis gratuitement à disposition.

## Epreuves.

# RAPPEL: Mardi 7h30 briefing de toutes les épreuves sur le terrain – début concours 9h45.

#### Général.

- Chaque meneur devra exécuter les 5 épreuves.
- Pour chaque épreuve, le meneur sera accompagné d'un groom. Le groom ne pourra en aucun cas prendre la place du meneur.
- Les participants porteront obligatoirement des chaussures de sécurité. A défaut, ils ne pourront pas participer aux épreuves.
- Les participants porteront, lors des épreuves, le tee-shirt qui leur aura été fourni par l'organisateur.
- L'allure du pas sera obligatoire pour toutes les épreuves, sauf lors des épreuves de maniabilité urbaine où le trot sera autorisé. En aucun cas, même dans l'épreuve de maniabilité, le galop ne sera autorisé.
- L'impulsion du cheval sera la voix. Le fouet et les « retours de guides » seront interdits. Ils seront pénalisés par les juges présents. Cependant, l'utilisation du fouet sera tolérée lors de l'épreuve de maniabilité urbaine.
- L'organisation laisse le choix d'utiliser soit la bricole soit le collier. Les épreuves peuvent être passées au cordeau ou aux guides.
- Chacun devra avoir une même largeur de palonnier, afin que chaque participant soit sur un même pied d'égalité. Les palonniers devront avoir une largeur de minimum 90 cm. A défaut, le palonnier sera fourni par l'organisateur.
- Pour le binage, seul le palonnier fourni par l'organisateur sera accepté.
- L'utilisation de palonniers suspendus sera strictement interdite dans les épreuves de débardage.
- Des lots et coupes seront remis aux concurrents en fonction de leur classement.
- Les prix seront remis uniquement aux meneurs qui assisteront à la remise des prix.

# Débardage.

- L'épreuve consiste à franchir des portes (avec tombants) dans un ordre déterminé et dans un sens défini (balises blanches à gauche du cheval).
- L'épreuve devra être effectuée dans un temps idéal qui vous sera donné par l'organisateur lors de la reconnaissance. 1 point de pénalité par seconde sera comptabilisé pour dépassement du temps idéal et 1 point bonus par seconde sera octroyé si le concurrent arrive avant le temps idéal.
- Cependant, l'organisateur déterminera un temps maximum au terme duquel le candidat sera arrêté dans son épreuve.
- La manipulation de la chaîne sera autorisée (atteler/dételer) mais le meneur devra obligatoirement lâcher sa chaîne **avant** la remise en mouvement du cheval.
- 2 portes seront à franchir à la parole.
- Les bois seront de ± 50 de circ. à 1,50 m. sur 12-13 m. de longueur.

#### Binage de sapins de Noël.

- Il s'agit d'effectuer un binage en 4 lignes de 25 mètres chacune dans une plantation de 1 mètre de large. La bineuse et le palonnier seront fournis par l'organisateur.
- Il y aura 100 tombants dans des portes de 1 mètre. La bineuse sera réglée pour une largeur de 80 cm
- Le temps maximum accordé pour l'épreuve sera de 15 minutes maximum.

## Parcours de mania urbaine (brancard).

- L'épreuve sera réalisée avec un avant-train auquel sera attelée une remorque fournie par l'organisateur.
- Les obstacles seront franchis dans un ordre déterminé et dans un sens défini (balises blanches à la gauche du cheval).

Ex : Ramassage de poubelles à des endroits définis - Arrêt et immobilité aux feux – Reculer - Passer sur un ponton. Maniabilité entre obstacles (véhicule, parc, lampadaire, poteau de signalisation, etc.) avec balles.

- Chaque obstacle non franchi et chaque balle renversée feront l'objet de pénalités.
- Un temps maximum sera défini pour l'épreuve. Le candidat sera arrêté en cas de dépassement du temps défini.
- Les éventuels ex-æquo seront départagés au temps.
- Le cheval sera attelé auprès du Juge désigné à cet effet, lequel vérifiera l'exécution de l'attelage et pourra, si nécessaire, apporter des modifications pour garantir la sécurité de chacun.

# Maraîchage: Buttage de pommes de terre.

- Chaque participant aura à sa disposition une parcelle de 4 mètres de large sur 25 mètres de long.
- Le but sera de réaliser des raies de plantations de 4x25m.
- Le travail sera jugé sur la rectitude, la profondeur et le parallélisme des 4 sillons.
- Jugement : après la réalisation des raies, une ficelle sera tendue du point 0 jusqu'à 25 m. La ficelle présentera un repère tous les 5m où le Juge mesurera le nombre de cm entre le repère et le centre de la raie. Il sera comptabilisé 2 points par cm qui s'écartera du centre de la raie
- Afin d'aider les participants des jalons seront à disposition pour s'aligner.
- Le groom pourra aider le meneur pour aligner les jalons.
- Il sera strictement interdit de mener le cheval à la tête. Il sera uniquement mené au cordeau ou aux guides.

#### **Epreuve de traction**.

- Il s'agira d'une traction continue et en ligne droite sur une distance de maximum 40m.
- Le cheval sera impérativement **au pas de travail**. A chaque défaut d'allure, le Juge appliquera une pénalité
- Le choix sera donné entre des bois de volume différent (coefficient différent en fonction du bois). Chaque bois aura une valeur différente par mètre parcouru.
- Le choix du bois se fera pour tous les concurrents pour le mercredi au plus tard à 9h30.
- Au démarrage, 3 coups de collier maximum seront autorisés. Ensuite le concurrent sera éliminé.
- 2/3 des points seront comptabilisés pour l'aller et 1/3 des points pour le retour du bois.
- 1 seul arrêt sera autorisé dans le parcours mais il engendrera une pénalité. Le 2<sup>ème</sup> arrêt entrainera la fin de l'épreuve. La longueur parcourue sera mesurée.

# Epreuve du respect

- Il sera tenu compte de la propreté du cheval et du harnais, de l'état général du cheval, et de l'état de la ferrure. Le meneur pourra obtenir un maximum de 400 points.
- Elle se déroulera sur les épreuves suivantes : débardage, maniabilité et binage.
- La cotation sur 400 pts interviendra pour le classement final.